

PHOTOFOLIE 2023

Thorigné-Fouillard

du 12 au 26 octobre

à l'Éclat

Invités d'honneur :

Davy Jones : « Reflections of Capital »

Nathalie Guironnet : « Le Caire, la nuit au grand jour »

du 13 octobre au 4 novembre à la médiathèque

Invité d'honneur :

Masis Usenmez : « Histoires floues d'Istanbul »

- Règlement du concours -

Article 1 : Organisateur

La ville de Thorigné-Fouillard organise **du jeudi 12 au jeudi 26 octobre 2023 à l'Éclat, rue de la forêt**, la 32^{ème} édition de ses rencontres photographiques qui accueillent des expositions de photographes reconnus ou émergents, et un concours amateur doté de prix avec une soixantaine d'exposants.

L'inscription au concours suppose la connaissance et l'acceptation du présent règlement.

Article 2 : Admission des œuvres

Chaque participant présentera une série constituée de **3 à 5 photos** sur le thème de son choix (à annoncer à l'inscription). Le thème est libre mais les photos devront constituer une série cohérente. Si la série comporte moins de 3 photos ou plus de 5, elle sera refusée.

Les photos d'une même série seront toutes **soit en noir et blanc, soit en couleur**. La technique est libre (argentique ou numérique).

Il ne sera accepté qu'une seule série par participant. Les lauréats des trois années précédentes peuvent présenter une série mais sans participer au concours.

Le concours est **ouvert à tous**, sans droit d'inscription, sans limite d'âge.

Article 3 : Format et présentation des œuvres

Les photos seront présentées sous cadre ou support rigide, avec obligatoirement un moyen solide d'accrochage au dos. Les sous-verres sont recommandés mais non obligatoires. Toute photo mal équipée pourra être refusée. Pour accrocher sa série de 3 à 5 photos, chaque participant disposera d'un seul panneau blanc dont la surface d'accrochage est la suivante : **hauteur 1,60m x largeur 1,50m**. Le format des photos, leur agencement sur l'espace d'accrochage est libre mais l'ensemble de la série une fois accrochée ne devra pas dépasser les dimensions du panneau blanc mis à disposition. Si c'est le cas, la série sera refusée.

Article 4 : Inscription au concours

Les inscriptions s'effectueront via un bulletin à envoyer par mail à l'adresse suivante :

elepage@thorignefouillard.fr. Le bulletin d'inscription sera disponible **à compter du mardi 12 septembre 2023, 12h00**, sur le site de la mairie : www.ville-thorigne-fouillard.fr.

Compte-tenu de la capacité d'accueil de la salle de l'Éclat, **seuls les soixante premiers inscrits pourront être retenus**. Vous recevrez, 3 jours après votre envoi, la confirmation ou non de votre participation au concours. **Les lauréats des trois années précédentes pourront exposer, mais ne participeront pas au concours.**

Une fois retenus, les photographes s'engagent à bien participer à la manifestation ou à prévenir les organisateurs dans les meilleurs délais en cas de désistement.

Article 5 : Dépôt des photos

Le dépôt des photographies se fera obligatoirement **le mercredi 11 octobre de 18h00 à 20h00 à l'Éclat**. Aucune série ne pourra être prise en compte avant ou après cette date. Il est possible de faire déposer sa série par un tiers.

Article 6 : Accrochage et décrochage

Les exposants procèderont eux-mêmes à l'accrochage de leur série de photographies. Les cimaises seront fournies, ainsi que les cartouches de présentation.

Le décrochage se fera **impérativement le jeudi 26 octobre, à partir de 18h30 et jusqu'à 20h au plus tard**.

Article 7 : Jury et Prix

Le jury est composé des invités d'honneur de Photofolie, de l'adjointe à la vie culturelle et associative de la ville de Thorigné-Fouillard, et d'un responsable de l'organisation.

Le jury décerne cinq prix d'un montant de 100€ selon les catégories suivantes :

- noir et blanc,
- couleur,
- créativité (coup de cœur du jury),
- débutant
- technique.

Ces prix seront remis lors du **vernissage de l'exposition qui se déroulera le samedi 14 octobre** à partir de 18h00 salle de l'Éclat.

Un prix d'un montant de 100€ sera décerné par le public, toutes catégories confondues.

Des bulletins de vote seront mis à disposition jusqu'au mercredi 27 octobre, et le prix du public sera proclamé le **jeudi 26 octobre à 18h00**.

Article 8 : Protection de la vie privée

La commune s'engage à ne pas communiquer les coordonnées des participants à des personnes extérieures, ni à utiliser ces coordonnées pour un autre usage que la communication liée à la manifestation. Les coordonnées recueillies par le biais du bulletin d'inscription feront l'objet d'un traitement informatique : les participants disposeront d'un droit d'accès et de rectification sur simple demande auprès de la commune.

Contact : Eric Lepage au 06 08 37 04 00 ou elepage@thorignefouillard.fr

BULLETIN DE DEMANDE D'INSCRIPTION PHOTOFOLIE 2023

Nom :

Prénom :

Si vous êtes débutant (moins de 2 ans de pratique), cochez la case suivante : ☐

Adresse :

Code postal et ville :

Téléphone :

Courriel :

Nom du Club Photo (si adhérent) :

Nom de la série (obligatoire) :

Nombre de photos de la série :